

Le barème des honoraires

Immobilier d'habitation

HONORAIRES DE TRANSACTION

PRIX DE VENTE	HONORAIRES	PRIX DE VENTE	HONORAIRES
De 0 € à 50 000 €	5 000 €	De 290 001 € à 310 000 €	18 000 €
De 50 001 € à 80 000 €	7 000 €	De 310 001 € à 330 000 €	19 000 €
De 80 001 € à 110 000 €	8 000 €	De 330 001 € à 350 000 €	20 000 €
De 110 001 € à 130 000 €	9 500 €	De 350 001 € à 370 000 €	21 000 €
De 130 001 € à 150 000 €	10 500 €	De 370 001 € à 390 000 €	22 000 €
De 150 001 € à 170 000 €	11 000 €	De 390 001 € à 410 000 €	23 000 €
De 170 001 € à 190 000 €	12 000 €	De 410 001 € à 430 000 €	24 000 €
De 190 001 € à 210 000 €	13 000 €	De 430 001 € à 450 000 €	25 000 €
De 210 001 € à 230 000 €	14 000 €	De 450 001 € à 500 000 €	26 000 €
De 230 001 € à 250 000 €	15 000 €	De 500 001 € à 580 000 €	27 500 €
De 250 001 € à 270 000 €	16 000 €	De 580 001 € à 650 000 €	28 500 €
De 270 001 € à 290 000 €	17 000 €	De 650 001 à 700 000 €	30 000 €

Au-delà de 700 001 € : 5% TTC du prix (TVA 20% sur toutes les tranches d'honoraires)

Ces honoraires s'appliquent aux mandats Exclusif, Semi-Exclusif et Simple. Les prix de vente s'entendent hors frais notariés. Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf à titre exceptionnel (mandat de recherche ou succession) où ils peuvent être mis à la charge de l'acquéreur. Ils sont dus dès l'accord des parties et exigibles le jour de la signature de l'acte authentique. Vente de biens professionnels : pas-de-porte, fonds de commerce, murs commerciaux, bureaux, entrepôts, locaux d'activité, terrains industriels ou artisanaux : 10 % HT du prix net vendeur. Honoraires libres pour les ventes complexes : mise en copropriété, lotissement, projets de promotion.

HONORAIRES D'ESTIMATION

Les honoraires pour une évaluation sans projet de vente (succession, partage, divorce, etc.) sont fixés à 500 € TTC. Les estimations réalisées dans le cadre d'un projet de vente sont, quant à elles, offertes.

TARIFS APPLICABLES À PARTIR DU 01 OCTOBRE 2025